



LA LETTRE

N° 2022 25

APRES L'HOSPITALISATION, LA FINANCE INVESTIT DANS LA MEDECINE GENERALE

A Pierrelatte comme à Oyonnax, le groupe financier RAMSAY SANTE, numéro un du secteur privé en France, a installé des centres de santé primaires. Les déserts médicaux permettent que ces « expériences » permises par la sécurité sociale soient accueillies favorablement par la population à la recherche d'un médecin. Mais est-ce une réelle avancée ?

Qu'est-ce qui a permis que des sociétés commerciales puissent créer des centres de santé alors qu'auparavant, seules les collectivités territoriales, les mutuelles ou les associations avaient cette prérogative ? Pourquoi RAMSAY SANTE veut-il racheter six centres de santé de la Croix Rouge en déficit dans la région Ile de France ?

Que sont d'abord les centres de santé ? Notre association action santé solidarité est à l'origine de la création du centre de santé mutualiste de Lons le Saunier. Nous avons organisé une conférence sur les centres de santé à l'automne 2014 qui a débouché sur la création d'un collectif pour un centre de santé à Lons le Saunier. La municipalité d'alors dirigée par Jacques PELISSARD, avait refusé de créer un tel centre. Nous nous étions alors tournés vers la Mutualité Française Jura qui avait un tel projet dans ses cartons et le Centre de santé pluridisciplinaire s'est concrétisé après des années d'attente. Un Centre de Santé se différencie des maisons de santé ou autres maisons mé-

dicales. Il doit répondre à un statut particulier défini par la loi qui lui impose des professionnels de santé salariés, la pratique du tiers payant intégral, le respect des tarifs conventionnels du secteur sans dépassement notamment. Ce statut permet l'accès aux soins pour tous sans discriminations de revenus. Il permet également de développer la prévention par des échanges entre professionnels et population organisée. C'est donc que nous sommes tout à fait favorables à leur développement. Par contre le mode de paiement des médecins à l'acte ne permet pas, dans la majeure partie des cas, un fonctionnement normal de ces centres qui souffrent d'un manque de moyens financiers. RAMSAY SANTE serait-il devenu philanthrope ? Nous ne le croyons pas pour notre part. Alors qu'est-ce qui a changé ?

D'après le journal LE MONDE qui a informé sur cette création, le centre de soins primaires de PIERRELATTE, est le premier d'une expérimentation pilotée à la fois par le Ministère de la santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale, permettant de tester des innovations dans l'organisation du système de santé. Il en existe 119 en cours. En l'occurrence, il s'agit d'un nouveau mode de rémunération des soignants selon le principe suivant : l'assurance maladie verse un forfait au centre calculé en fonction du nombre et des profils des patients. A partir de cette somme, le centre salarie une équipe de médecins et d'autres professionnels de santé. Ce mode de financement était demandé de longue date par les centres de santé historiques en lieu et place du paiement à l'acte. Ils exigent également

un forfait pour permettre le financement des actions de prévention.

Comment RAMSAY SANTE compte-t-il tirer profits dans cette organisation qui exige une gestion non lucrative ? (Les actionnaires ne peuvent percevoir des dividendes tirés des bénéfices réalisés) Nous l'avons vu avec ORPEA, ces sociétés ont diverses possibilités de faire remonter les bénéfices aux structures centralisées qui ne sont pas soumises à cette restriction.

Par ailleurs ? RAMSAY SANTE organise une optimisation du temps médical. Dans le Centre de Santé de PIERRELATTE quatre médecins exerceront épaulés par plusieurs infirmières. Celles-ci seront en première ligne pour recevoir les patients, les prendre en charges et les orienter vers d'autres soignants. D'après François DEMESMAY, directeur innovation médicale chez RAMSAY SANTE, le médecin fait ce qu'il est le seul à pouvoir faire et délègue le reste aux psychologues, aux infirmières et autres assistances sociales. Et le directeur des soins primaires pense, qu'avec ce partage des tâches, soigner 50% de patients en plus par médecins. N'allons-nous pas assister à un retour de la productivité au détriment du soin ? C'est bien là, la question. Enfin le centre de santé primaire, n'est-il pas considéré par RAMSAY SANTE comme la porte d'entrée des cliniques dont il est gestionnaire qui sont, elles, très rentables ? Ces dernières ne relèvent pas d'un texte leur interdisant de distribuer des dividendes aux actionnaires.

Alors pourquoi n'avoir pas réservé ces expérimentations, aux seuls centres de santé gérés par les collectivités territoriales, les mutuelles ou les associations ?

Action Santé Solidarité Centre Social Rue de Pavigny 39000 LONS LE SAUNIER actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association